

DECRET N° 74-284 du 31 Octobre 1974

portant nomination de Mr Alexandre  
PARAISO Magistrat, en qualité de Président  
de la Chambre Administrative de la Cour  
Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU l'Ordonnance n°21/PR du 26 avril 1966, portant composition, organisation,  
fonctionnement et attributions de la Cour Suprême;  
VU l'Ordonnance n°002/PCS-Cab du 28 mai 1973, fixant les indemnités de sujé-  
tion des membres de la Cour Suprême;  
VU le Décret n°74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972 déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du  
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents;  
VU le Décret n°73-303 du 27 septembre 1973 portant nomination de Mr Alexandre  
PARAISO en qualité de Conseiller à la Chambre Judiciaire de la Cour Suprême;  
SUR proposition du Président de la Cour Suprême;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Mr Alexandre PARAISO, Magistrat, est nommé Président de la Chambre  
Administrative de la Cour Suprême.

Article 2.- Mr Alexandre PARAISO prêtera, avant d'entrer en fonction, le serment  
prévu par la Loi.

Article 3.-Le présent décret qui abroge le décret n°73-303 du 27 septembre 1973  
et qui prend effet à compter de la date de l'installation de Mr Alexandre PARAISO  
dans ses fonctions, sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 31 Octobre 1974

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Intendant-Militaire de 3ème Classe  
Isidore AMOUSSOU

AMPLIATIONS: PR 8 - CS 6 - Ministères 12  
MJL 6 - DP 2 - Intéressé 1 - SGG 4 - SPD 2  
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-JORD 6 - DI 8  
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DGF 2 -  
DGP-DGAJL-INSAE 6 - CNR - CSM 4 -